Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900906-20251215-202538-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 09

Marie HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Marguerite AUFFRET, Jacqueline BOZEC, Anne Marie KEROUREDAN, Olivier HERLEDANT, Pascal LACOURTE-BARBADAUX

Absents excusés : 04

Jérémie MOCQUART, Maurice BIGOT, Quentin DELCLOY, Dominique STEPHAN

Votants : 09

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

Délibération n°2025-38
Tarif salle Ti an Dud

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Vu la commission de finances du 26 novembre 2025, les tarifs restent inchangés pour l'année 2026

Tarifs salle Ti an Dud

PROPOSITION TARIFS 2026

GRILLE TARIFAIRE – SALLE MULTI-ACTIVITES 2026

Désignation	Durée	Associations de Kerlaz Mairie	Particuliers kerlaziens	Extérieurs (particuliers, associations)	Manifestation commerciale
Salle grande configuration (150 m²)	½ journée (8h-12h ou 14h-18h hors week-end)	Gratuit	70 €	105 €	105 €
	Journée (de 8h à 20h hors week-end)		150 €	225 €	225 €
	Journée samedi 8h au dimanche 9h ou journée dimanche 8h au lundi 9h		250 €	375 €	375 €
	Week-end (vendredi 19h au lundi 9h)		350 €	525 €	525 €
Salle 1	½ journée (8h-12h ou 14h-18h hors week-end)	Gratuit	50 €	75 €	75 €
	Journée (de 8h à 20h hors week-end)		100 €	150 €	150 €
Salle 2	½ journée (8h-12h ou 14h-18h hors week-end)	Gratuit	30 €	45 €	45 €
	Journée (de 8h à 20h hors week-end)		60 €	90 €	90 €
Percolateur			0 €	0 €	0 €

Perte de clés	Par clé perdue	150 €			

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900906-20251215-202538-DE

TARIFS 2026

GRILLE TARIFAIRE - SALLE MULTI-ACTIVITES

Désignation	Durée	Durée	GRANDE SALLE
Forfait pour des activités spécifiques régulières payantes (cours, danse,…) du lundi au vendredi 19h00	1 AN SAUF JUILLET et AOÛT	Forfait 2 heures une fois par semaine	750
	1 SEMESTRE	Forfait 2 heures une fois par semaine	500
	1 TRIMESTRE	Forfait 2 heures une fois par semaine	250
		une heure	32
		une heure 30	43
		deux heures	60
		Demi-journée (8-12 / 14-18)	90

Fait et délibéré le 15 décembre 2025

La Maire,
Marie HERNANDEZ

La secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)